



SAGE VENDÉE

FICHE D'IDENTITÉ



Décembre 2020

CARTE

100 % des masses d'eau sont situées en ZRE, sur le Bassin de la Sèvre niortaise



Environnement - Eau

- Bassin versant
- Masse d'eau
- Cours d'eau
- Plan d'eau

Administratif

- Limite SAGE
- Limite départementale

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne
Extrait BD TOPO 2017 IGN Paris
Réalisation SIG/CAPDL - Mai 2019

INFORMATIONS CLÉS

- Territoire à cheval entre la Vendée (85) et les Deux-Sèvres (79).
- État d'avancement : le projet du SAGE a été approuvé par le CLE le 31 Janvier 2011.

| | |
|----------------------------------|---|
| Présidence | Attente désignation suite élections |
| Portage | Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise |
| Conseiller Chambre d'agriculture | Ludmilla Deshayes |

AGRICULTURE

- 1 200 exploitations agricoles.
- Les prélèvements pour l'irrigation enregistrent un volume de 3,2 Mm³ essentiellement d'origine souterraine et effectués en période d'étiage (juin à octobre).

EAU

- 7 masses d'eau superficielles.
- 3 masses d'eau souterraines.
- 1 captage Grenelle :
 - Saint-Martin-des-Fontaines (85).

512 km²

75% de SAU

40 communes concernées, soit environ 40 000 habitants



SAGE VENDÉE

FICHE D'IDENTITÉ



Décembre 2020

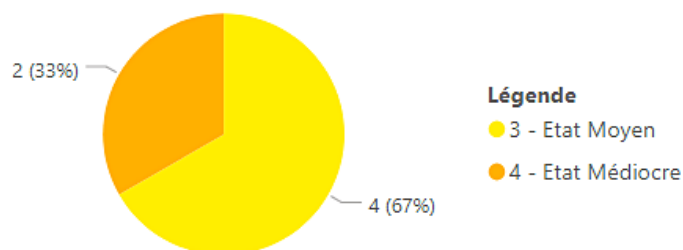
PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

L'intégralité des masses d'eau est engagée dans un contrat territorial. Ces contrats traitent de la **gestion quantitative** (« Vendée Amont Mère Affluents 2 », « Secteur Vendée »), des **milieux aquatiques** (« Marais Poitevin Vendée », « Longèves »), et de la **pollution diffuse** (« captage Saint-Martin-des-Fontaines »).

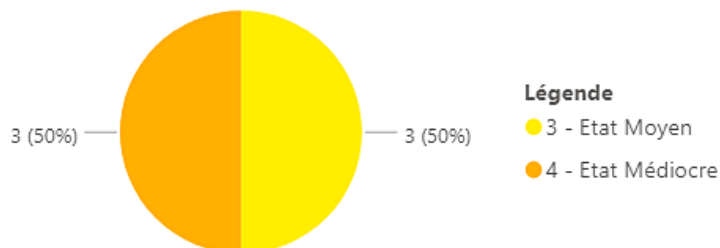
ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Entre 2013 et 2017, l'état écologique ne s'est pas amélioré. Une masse d'eau a basculé en état médiocre.

État écologique 2013



État écologique 2017



PRESSIONS

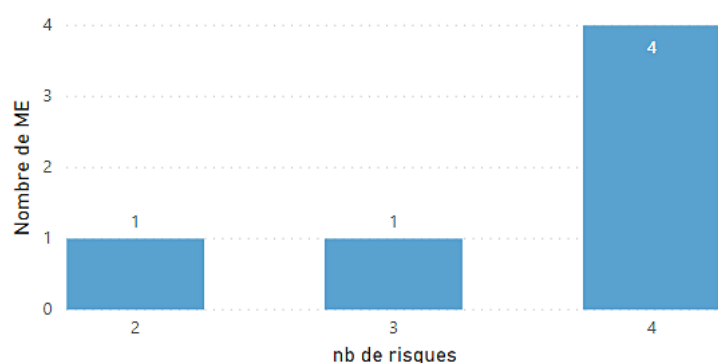
- L'hydrologie : 89 % des masses d'eau cours d'eau concernées.
- Morphologie : 89 %.
- Pollutions diffuses (nitrates et pesticides) : 86 %.

Toutes les autres masses d'eau ont au moins 2 types de pression les déclassant.

Nombre de masses d'eau par pression



Nombre de pressions par masse d'eau



20 %

des masses d'eau superficielles sont en mauvais état écologique (2019)

100%

des masses d'eau sont concernées par la pression hydrologie



SAGE VENDÉE

FICHE D'IDENTITÉ

Décembre 2020

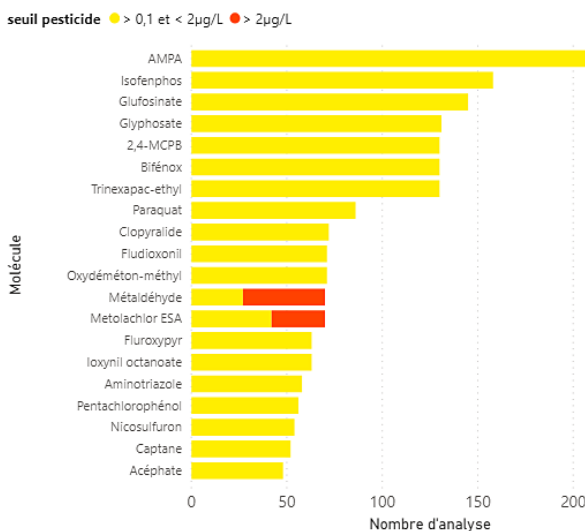


QUALITÉ DE L'EAU

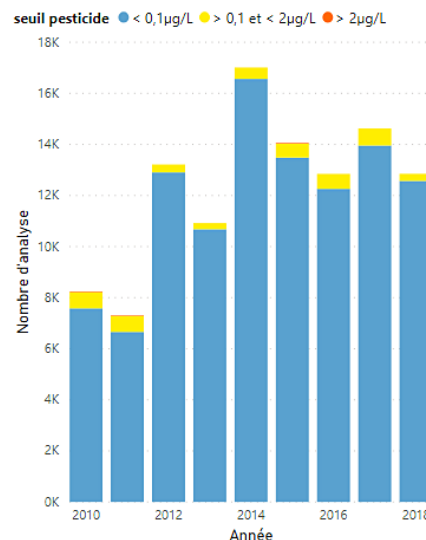
PESTICIDES

Les principales molécules retrouvées (et recherchées) dans les analyses sont le glyphosate et son métabolite l'AMPA. La majorité des molécules dépassant les seuils sont des herbicides (40 %). On retrouve ensuite des fongicides (15 %), des insecticides (14 %), des acaricides (14 %) et des métabolites (10 %).

Nombre d'analyses par molécule entre 2010 et 2018



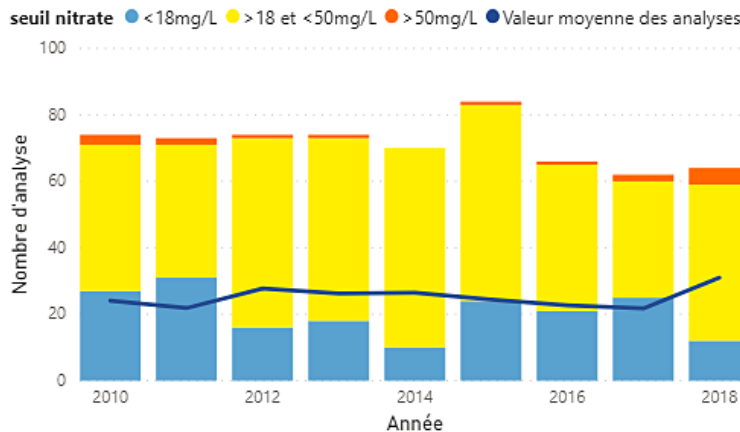
Nombre d'analyses pesticides



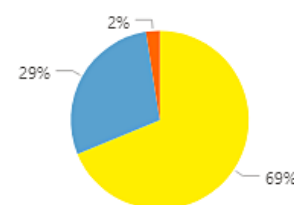
NITRATES

Peu d'analyses ressortent avec une teneur supérieure à la norme de potabilité de 50 mg/l (2 %). Une majorité des analyses (53 %) présente une teneur en nitrates inférieure aux objectifs de la Directive nitrates fixés à 18 mg/l.

Nombre d'analyses de nitrates/an



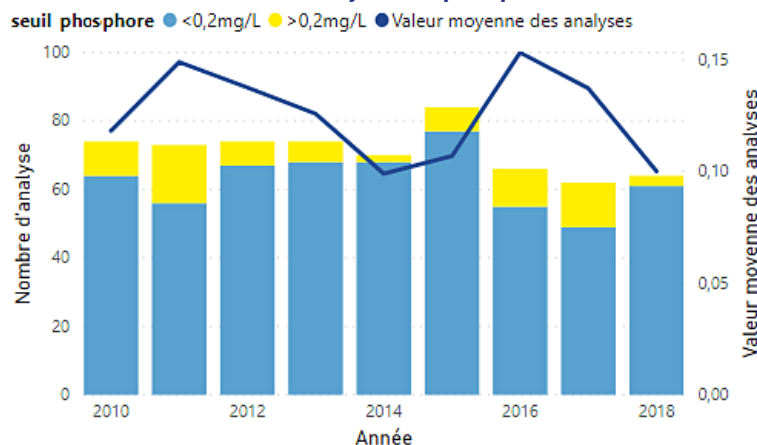
Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2010-2018



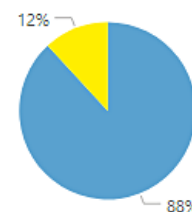
PHOSPHORE

83 % des analyses montrent une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2010-2018





SAGE VENDÉE

FICHE D'IDENTITÉ



Décembre 2020

ENJEUX MAJORITAIRES

- **Etude volume prélevable :**
 - menée pour la mise en place de la nouvelle AUP.
- **Répartition de la ressource en eau et gestion hydraulique du complexe de Mervent.**
- **Lutte contre la pollution par les nitrates, les matières phosphorées et les pesticides.**
- **Préservation et reconquête des zones humides.**

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- **Priorités d'usage de la ressource en eau :**
 - la vie piscicole et biologique apparaît en 3^e position, le soutien d'étiage du Marais poitevin en 4^e puis vient l'irrigation.
- **Soutien d'étiage :**
 - le volume affecté au soutien d'étiage du Marais poitevin associé à la Vendée est de 3 Mm³ entre le 15 juin et le 30 septembre. Le débit restitué à l'aval n'est pas supérieur à 4 m³/s.

